

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151126-2015_B622-DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B622

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle d'activités du Grand-Pont sur la commune de La Roque d'Anthéron – Approbation du programme des travaux

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

05_1_08

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : Réhabilitation du Pôle d'activités du Grand-Pont sur la commune de La Roque d'Anthéron – Approbation du programme des travaux

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence réhabilitation des Zones d'activités, la Communauté du Pays d'Aix souhaite engager le processus de requalification du Pôle d'activités du Grand-Pont sur la Commune de La Roque d'Anthéron. Il est proposé aujourd'hui de valider le programme de travaux de cette opération.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix souhaite engager le processus de remise en valeur du Pôle d'Activités du Grand-Pont sur la commune de la Roque d'Anthéron.

Cette zone d'activités est vieillissante et ne répond plus à l'ensemble des critères susceptibles de développer son attractivité.

C'est pour remédier à cette image négative que la commune a sollicité, en décembre 2014, la Communauté du Pays d'Aix pour redonner un véritable élan économique à ce secteur.

Dès janvier 2015, en concertation avec la commune de la Roque d'Anthéron et les services départementaux, une étude de faisabilité a été réalisée.

Cette étude a permis d'aboutir à la proposition d'un programme de travaux qui comprend :

- Réglementation du secteur en zone 30,
- Voirie : modification du profil de la voirie avec réduction des largeurs de chaussée et réaménagement du demi-tour,
- Signalisation horizontale et verticale,
- Trottoirs : réalisation de 2 trottoirs aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite),
- Stationnements : création de poches de stationnements longitudinales sur un côté,
- Espaces Verts : création d'espaces verts,
- Signalétique : mise en place d'un Panneau Info Service à l'entrée de la zone,
- Réseaux : mise aux normes du réseau d'eaux pluviales, modification de l'éclairage public, mise en place des fourreaux Très Haut Débit si nécessaire.

Le coût des travaux est estimé à 1 200 000€ HT, soit 1 440 000 € TTC.

Le coût prévisionnel de l'opération, comprenant les études et les travaux, s'élève à 1 460 000€ HT, soit 1 750 000 € TTC.

Il est donc proposé aujourd'hui, de valider ce programme de travaux afin de pouvoir enclencher la phase opérationnelle de cette opération de requalification.

Le Conseil communautaire du 8 octobre 2015 validait la création de l'autorisation de programme d'un montant de 2 000 000€ TTC pour la réhabilitation de la ZA Grand Pont. La réalisation de l'opération sera donc prise sur cette AP.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU la délibération n°2015_A188 du Conseil communautaire du 8 octobre 2015 approuvant la création de l'autorisation de programme de 2 000 000 €TTC pour la réhabilitation de la ZA Grand-pont, ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi du 9 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de travaux de cette opération pour un montant de 1 200 000€ HT, soit 1 440 000 € TTC de travaux et un montant d'opération de 1 460 000€ HT, soit 1 750 000€ TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des participations financières aux taux le plus élevé possible auprès des partenaires potentiels de cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté du Pays d'Aix du service 3C, fonction 90, opération 809, sur l'AP de la réhabilitation de la ZA Grand-pont, qui présente les disponibilités nécessaires.



Plan de Situation – ZA Grand Pont – La Roque d'Anthéron



Plan de masse – Requalification ZA Grand Pont – La Roque d'Anthéron

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle d'activités du Grand-Pont sur la commune de La Roque d'Anthéron – Approbation du programme des travaux

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

